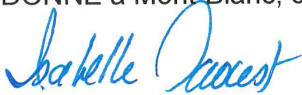


AVIS PUBLIC**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 397-2023**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le *Règlement numéro 397-2023 décrétant les activités autorisées sur une partie du lot 5 413 368 du Cadastre du Québec, étant une terre du domaine de l'État louée par la MRC des Laurentides*, adopté par les membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance régulière tenue en date du 15 juin 2023, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 20 juin 2023.



Isabelle Daoust
Greffière-trésorière adjointe et directrice des finances